Création d'une salle de Quartier sur le site de l'école des Montboucons -Approbation de l'Avant-Projet - Autorisation de lancer l'opération -Demandes de subventions

Mme FELLMANN, Première Adjointe, Rapporteur :

Programme général

L'opération porte sur la création d'une salle de quartier et de ses annexes sur le site même de l'école des Montboucons. Un niveau supplémentaire sera créé sur la partie basse de l'école pour accueillir ces locaux.

La maîtrise d'oeuvre de ce projet est assurée par les services techniques municipaux.

Cette implantation offre plusieurs avantages : amélioration de l'accessibilité aux personnes handicapées, accès depuis la rue à proximité du parking existant, amélioration architecturale du bâtiment existant et valorisation d'un équipement de quartier, centralité du site à l'échelle du quartier, mutualisation de la salle avec l'école... La proximité de l'école permet d'envisager, a minima, une double utilisation : salle de quartier destinée au comité de quartier mais également à d'autres associations qui souhaiteraient en faire usage, salle de jeux et d'activités pour l'école.

Le programme initial de cette extension, d'une surface hors oeuvre brute de 250 m², est décomposé comme suit :

- Salle de quartier : 130 m² bureau : 16 m²
- Office : 6 m^2 Local de stockage : 12 m^2 Sanitaires : 22 m^2 Local technique : 8 m^2 Hall et dégagement : 17 m^2 .

De plus, en complément de programme, il a été demandé d'implanter au rez-de-chaussée un local de stockage pour la salle de quartier d'une surface de 15 m² et la réfection complète de celui utilisé par l'école (20 m²).

Description du projet

Les études de sols et le diagnostic de la structure du bâti existant au rez-de-chaussée ont montré qu'il était nécessaire de désolidariser l'extension de la partie construite déjà existante.

Cela se traduira par une construction sur «pilotis en béton» au rez-de-chaussée, avec un plancher en béton alvéolaire, totalement indépendant du bâti existant. Des portiques métalliques viendront compléter la structure, avec un bardage bois comme habillage pour ces façades.

La salle de quartier est rendue accessible aux personnes handicapées par le biais d'une passerelle, située en partie haute côté rue à proximité du parking déjà existant. La salle de quartier s'ouvre au Sud (côté cour) pour un apport maximum en éclairage naturel et apport thermique l'hiver, la protection solaire en été étant assurée par un large débord de toit.

Le projet intègre les diverses règlementations et recommandations en matière de développement durable (RT 2005...) dans le choix de matériaux appropriés (isolants, vitrages...).

A cet effet, l'assistance par un bureau d'études thermique sera sollicitée pour mieux prendre en compte cette approche nouvelle.

Estimation de l'opération : (hors mobilier)

Travaux bâtiments (tous corps d'état) 675 000 € TTC

Assistance à maîtrise d'ouvrage 25 000 € TTC

Total 700 000 € TTC

(valeur novembre 2006)

Échéancier prévisionnel de l'opération :

- 18 janvier 2007 : Conseil Municipal approuvant l'avant-projet et décidant le lancement de l'opération
 - Consultation des entreprises : avril 2007
 - Démarrage de chantier : été 2007 (durée des travaux : 7 mois)
 - Déplacement de l'école pour le 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2007/2008
 - Livraison de l'équipement : fin décembre 2007
 - Reprise de la classe sur le site.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver l'avant-projet tel que défini ci-dessus et décider le lancement des travaux,
- solliciter des subventions de tout partenaire susceptible de soutenir ce projet,
- autoriser M. le Maire à inscrire les subventions en recettes par décisions modificatives, à réception des notifications attributives au budget de l'exercice courant, aux imputations correspondantes,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les marchés à intervenir après mise en concurrence, ceci dans la limite des crédits inscrits aux budgets, imputation 23.422.2313.5006.33000.
- **«M. LE MAIRE :** Beau travail de Françoise FELLMANN et de Christophe LIME, et de l'architecte aussi, Karine GUIPET que je félicite».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 8 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 25 janvier 2007.